

PAUSE

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ

1685

M. JEAN-ROBERT CHOQUET

Mme MARIE LESSARD

CULTURE MONTRÉAL

LA PRÉSIDENTE :

1690

Alors, on reprend avec Culture Montréal et les trois représentants sont Pierre-François Sempéré, Jean-Robert Choquet et Marie Lessard. Merci d'être là.

1695

Alors, je rappelle les consignes, il y a dix de présentations et dix minutes de questions et d'échanges. Ça vous va?

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

1700

Ça va très bien, merci beaucoup. Alors donc, bonsoir. Pierre-François Sempéré, directeur développement stratégique et politique à Culture Montréal.

1705

Donc, comme vous l'avez dit Jean-Robert Choquet avec moi, vice-président de Culture Montréal et Marie Lessard qui, effectivement, au-delà de ses activités et de ses fonctions est également co-présidente de notre commission permanente du cadre de vie.

1710

Alors, laissez-moi d'abord vous présenter succinctement Culture Montréal. Nous sommes une organisation de concertation, de réflexion et de représentations politiques.

Concertation, tout d'abord, car nous nous efforçons de créer des liens, des interactions entre les acteurs culturels et plus largement les acteurs qui sont impliqués dans la vie culturelle. Acteurs économiques, communautaires, universitaires.

De réflexion, car nous organisons des forums, colloques, tables rondes avec le milieu culturel à travers lesquels nous recueillons des idées et à partir desquels nous élaborons des propositions, des pistes de solutions à des enjeux.

1715

De représentation enfin car nous faisons cheminer les idées vers les décideurs, donc vers les acteurs de la décision publique et les consultations publiques comme celles qu'organisent l'OCPM constituent des plateformes idéales pour les présenter.

1720

J'ajouterais que l'une des spécificités de Culture Montréal c'est que nous nous appuyons aussi sur des commissions permanentes.

1725

Nous en avons cinq pour penser l'action culturelle et la métropole culturelle de demain à la lumière de grands sujets : la citoyenneté culturelle, l'art public, le cadre de vie, la transition écologique et le numérique.

Donc, très heureux de pouvoir participer à cette consultation et de s'exprimer sur le Projet de Ville et par anticipation sur ce que doit contenir le Plan d'urbanisme et de mobilité.

1730

Le mémoire que nous avons déposé est élaboré par la Commission permanente du cadre de vie avec le concours de la Commission Art public et la Commission Transition écologique.

1735

D'emblée, permettez-moi de revenir, il en a été question dans le mémoire, sur les sept dimensions qui sont développées dans le Projet de Ville et qui comporte chacune des questions à résoudre ensemble.

Des questions qui sont assurément pertinentes, mais difficiles et dont certaines peuvent être envisagées sous la forme de dilemmes.

1740

Je pense par exemple à la croissance prévue de la population au regard de la nécessaire sobriété dans l'utilisation des ressources.

Le fait que la Ville ne propose pas de réponses concrètes à ces questions, nous laisse pour le moins perplexes contenu de l'ambition d'une telle démarche et de son importance.

1745 En effet, le Projet de Ville et le futur Plan d'urbanisme et de mobilité suscite énormément d'attente à un moment où notre société est aux prises avec de grandes mutations.

Nous avons en tête évidemment l'impératif écologique, mais nous vivons aussi d'autres types de transitions.

1750 Une transition démographique, sociale, numérique ou technologique. Chacune a une incidence sur notre façon de vivre en ville et de faire ville.

1755 Le Projet de Ville a été présenté à juste titre comme un document stratégique qui se doit être porteur d'une vision sur le devenir urbain de Montréal à l'Horizon 2050.

Selon nous, cette vision doit s'incarner à travers plusieurs sujets d'importance que nous avons mis en exergue dans notre mémoire et au fond, cette vision doit s'articuler autour d'une triple relation qui permettrait de faire de Montréal, en 2050, une Ville conviviale et durable.

1760 Le rapport au lieu d'abord, c'est-à-dire l'attachement au lieu, à sa matérialité, à son histoire, à l'identité dont il est porteur pour se sentir chez soi et acteur de ce chez soi.

1765 C'est la raison pour laquelle qu'on appelle le Plan d'urbanisme et de mobilité à s'inscrire dans l'histoire et la géographie montréalaise car nous ne les percevons pas actuellement dans le Projet de Ville.

1770 Le rapport au lieu c'est aussi la question des interactions possibles avec lui. À cet effet, l'art, la culture et le patrimoine ont un très grand rôle à jouer car ils agissent comme des intermédiaires entre les gens et le territoire et participe à la constitution d'un récit commun.

Donc, il faut considérer à leur juste valeur les vertus territoriales de la culture et du patrimoine et leur contribution réelle, mais parfois intangible pour mieux vivre en ville.

1775 Le mieux vivre en ville, c'est une ville capable de nourrir notre imaginaire, mais c'est aussi une ville qui est consciente de ses limites. S'ancrer, se territorialiser, c'est prendre conscience de son environnement et des écosystèmes dont dépend la ville.

1780 C'est affirmer la prépondérance de l'existant sur le nouveau en ce qui concerne le bâti, c'est lutter contre l'étalement urbain, c'est reconnecter les citoyens aux rives.

1785 Le rapport aux autres, ensuite. La ville est avant tout un lieu de sociabilité et de proximité. Un lieu d'échanges et de conversations démocratiques entre toutes et tous. Nous pourrions dire ici que c'est le lien qui fait le lieu.

1790 Par conséquent, il faut pouvoir créer les conditions de la rencontre entre les citoyens et revenir à une échelle humaine pour provoquer des échanges. D'où l'importance des quartiers culturels, de l'art public, des écoles, des artères commerciales, autant d'éléments qui invitent les habitants à vivre la ville ensemble.

1795 L'Accès à la proximité que requiert une ville conviviale et vivante, s'incarne dans la capacité d'arpenter l'espace urbain, mais également dans la capacité de circuler entre les quartiers. Découvrir, s'échapper pour mieux revenir.

1795 Tout l'enjeu étant de pouvoir concilier les deux échelles, le proche et le lointain, si je peux dire. Le développement des transports en commun est nécessaire sur ce point.

1800 Susciter les échanges, les rencontres impliquent également de créer de nouvelles urbanités par l'expérimentation et en favorisant l'essor des projets collectifs ancrés sur le territoire. Par exemple, avec les tiers-lieux, les communs territoriaux ou encore l'urbanisme transitoire.

1805

Je me permets ici de faire une parenthèse, le modèle d'une vie en transition se concrétise notamment à travers la possibilité d'expérimenter. C'est par l'expérimentation qu'une population prouve sa capacité à s'autoorganiser et à transformer nos modes de vie. Et, c'est un peu le sens de la résilience, ici.

1810

Penser le devenir de Montréal passe par davantage de liberté d'action et de souplesse dans la réglementation.

Le rapport à soi, enfin. C'est-à-dire la capacité d'être soi-même en compagnie des autres. Cela suppose un aménagement qui n'oublie personne. Nous abordons cela en particulier à travers le programme Famille qui a permis de mettre en place des mesures favorisant l'inclusion et profitant à toutes les personnes vulnérables.

1815

C'est aussi la question de l'équité générationnelle, une ville adaptée pour les enfants et les jeunes, c'est une ville qui prend en considération leurs besoins de se déplacer, de se divertir, de rêver.

1820

Même chose pour les personnes âgées, les lieux qu'elles fréquentent doivent être en adéquation avec leurs besoins et leurs contraintes.

LA PRÉSIDENTE :

1825

Il vous reste une minute.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

1830

Il reste une minute.

LA PRÉSIDENTE :

Deux minutes, je m'excuse.

1835 **M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :**

Deux minutes, c'est très bien.

1840 Le rapport à soi c'est donc l'idée que chacun, peu importe ses différences, peut mener la vie qu'il souhaite. Et, j'ajouterai au rythme qu'il souhaite, car il y a bien différents rythmes qui structurent la vie d'un territoire.

1845 Les usages de la ville la nuit, ne sont pas les mêmes le jour, de même que les saisons influent sur l'occupation et la vie des lieux.

L'aménagement et la mobilité doivent se faire en fonction de ces différentes réalités. La ville doit être conçue comme le lieu de toutes les temporalités.

1850 Imaginer le futur de Montréal, nécessite aussi de considérer dans le Projet de Ville et le Plan d'urbanisme et de mobilité, des territoires particuliers qui caractérisent et fondent l'identité de Montréal.

1855 Le Vieux-Montréal et le Vieux-Port, le mont Royal, le parc Jean-Drapeau, le centre-ville ou encore l'Est de Montréal, territoire prioritaire de développement pour le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, mais absent du Projet de Ville.

1860 Il est bien sûr difficile de tout aborder en dix minutes, il ne s'agit ici que d'un survol. Je finirai donc en revenant sur la question de la transition écologique qui est la préoccupation centrale du Projet de Ville.

Si la Ville doit effectivement clarifier comment elle compte atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, il faut aussi souligner que le modèle d'une ville résiliente, d'une ville en transition dépasse la question des gaz à effet de serre.

1865 La question est avant tout celle d'un changement en profondeur afin de faire émerger de nouveaux paradigmes de l'aménagement urbain.

1870 L'art, la culture et le patrimoine par leur contribution à la qualité de vie et à l'authenticité des quartiers, par le lien qu'il crée entre les gens et les territoires, par les représentations qu'il véhicule sont incontestablement partie prenante de ce changement.

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1875 Merci beaucoup. Des questions? Oui, je peux commencer.

1880 Votre mémoire était costaud et on pourrait prendre page par page et reposer des questions, mais on n'y arrivera pas en dix minutes.

1885 Donc, à la page 26, vous parlez d'un plan directeur, alors je le reprends : « ...il est souhaitable qu'il puisse désormais se fonder encore davantage sur une vision territoriale de l'art public à l'échelle de la métropole. Dans cet esprit, le Cadre d'intervention en art public, adopté en 2010, pourrait être remplacé par un plan directeur... ».

1885 Pourquoi? Comment? Aidez-moi à comprendre.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

1890 Bien là, je vais passer la parole à Jean-Robert Choquet.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1895 Pourquoi un plan directeur? Parce que l'expérience nous apprend et non seulement l'expérience, mais il y a des données comptables aussi. Au sens suivant : on a découvert, à la Ville, il y a une quinzaine d'années, à l'époque où j'y étais, que les nouvelles normes comptables de l'Ordre canadien des comptables, je pense que c'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

1900 Et donc, international, oui.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1905 J'imagine. Faisait que la plantation d'arbres et l'aménagement ou l'érection de monuments d'art public n'étaient plus capitalisables. Même si un œuvre d'art public peut durer 100 ans. Ça ne servait à rien de trop poser de questions, c'était ça la décision, merci.

1910 Ça a eu comme effet de nous amener, à l'époque où j'y étais, à commencer à regarder l'art public en fonction des travaux d'immobilisation qui se faisaient à la Ville.

Il y a eu une certaine planification qui s'est faite, des travaux que ce soit du côté de l'eau, du côté de la voirie, mais aussi beaucoup du côté des parcs, des espaces publics, en général.

1915 Et de la même façon maintenant que la Ville tente de réaménager ses rues au même moment où elle remplace la tuyauterie en sous-terrain.

1920 La même façon, mais on s'est encore plus rapprochés du service des parcs où le réaménagement d'un parc ou l'aménagement d'un espace public permettait, ça ne veut pas dire qu'il fallait le faire à chaque fois, mais permettait de se poser la question sur l'art public.

Donc, la notion de plan directeur, elle ne relève pas seulement de ce que je viens de vous dire, mais à partir du moment où on n'est pas seulement dans un cadre d'intervention, mais dans un plan directeur.

1925

Ça veut dire qu'on accepte institutionnellement l'idée que l'art public fait partie de la qualité de vie des citoyens et n'est pas seulement quelque chose de décoratif qu'on met de temps à autre.

1930

Et, ça s'inscrit beaucoup mieux dans les traditions municipales, dans le fonctionnement d'une ville quand il y a un plan directeur, non pas qui force à faire les choses qu'on ne veut pas faire, mais qui rappelle à chaque fois qu'on doit le consulter.

1935

Alors que le cadre, ça permettrait plus davantage d'avoir certaines lignes directrices et pas plus que ça.

LA PRÉSIDENTE :

1940

Moins contraignant, O.K. Merci.

LE COMMISSAIRE CHARLES :

J'y vais?

1945

LA PRÉSIDENTE :

Oui, vas-y.

1950 **LE COMMISSAIRE CHARLES :**

À la page 10, selon ma compréhension, vous en faites une analyse intégrée en regard des inégalités et vous parlez des quartiers mal dotés, des quartiers oubliés, des aires alimentaires, des aires culturelles.

1955 Comment, dans le cadre du PUM, selon vous, on pourrait penser rétablir cette situation?

Mme MARIE LESSARD :

1960 Le PUM, c'est un plan qui touche le territoire, peut-être pas tous, je veux dire, il y a d'autres niveaux de gouvernements qui interviennent aussi, mais en dotant les quartiers moins bien nantis, puis je pense que vous allez avoir d'autres mémoires à ce sujet-là, j'en ai vus, de meilleures qualités d'environnement, de parcs, davantage verdi, et cetera, c'est dans ce sens-là.

1965 On ne donne pas au Plan d'urbanisme, on sait bien que le Plan d'urbanisme ne peut pas tout faire, ni les réglementations qui vont en dépendre, mais en se penchant plus particulièrement en donnant davantage aux quartiers qui sont moins bien nantis, c'était dans ce sens-là.

LE COMMISSAIRE CHARLES :

1970 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1975 Et, c'est ça qui vous amène Jean-Talon et Pie-IX?

Mme MARIE LESSARD :

1980 Ah oui, ça, c'était... oui.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1985 Ce n'est pas tout à fait la même chose, mais c'est un sujet connexe. Jean-Talon/Pie-IX, Jean-Talon tout court, c'est la ligne bleue et actuellement, toute vérification faite, il ne semble pas y avoir de réflexions organisées de la Ville sur le, non pas le souterrain, mais sur le territoire en question.

1990 Or, c'est quand même quelque chose d'assez particulier. Il y a une nouvelle ligne de métro à Montréal à peu près à tous les 30 ans, puis la dernière s'est faite plutôt du côté de Laval.

Alors qu'on prolonge la ligne bleue entre St-Michel et Anjou, c'est, à toute fin pratique, la mise en valeur du territoire, une possibilité de densification importante.

1995 St-Léonard a commencé à le faire pour la partie qui est plus dans cet arrondissement-là, mais Jean-Talon/Pie-IX et toute la partie Anjou, plus encore des parties de St-Léonard, trois arrondissements différents. Donc, raison de plus de s'assurer que tout le monde travaille ensemble.

2000 Qu'est-ce que la culture vient faire là-dedans? Pour qu'il y ait à la fois des équipements culturels publics de type bibliothèque, Maison de la culture, mais aussi des équipements culturels privés de type salles de spectacles privées, de type galeries d'art, et cetera.

2005 La question de la masse critique se pose toujours. Une personne que vous connaissez bien qui s'appelle Pierre Belrose, qui a été à Tourisme Montréal longtemps, a eu le mandat de travailler sur le lien entre le tourisme et l'Est de Montréal.

Il m'a dit, il y a quelques mois que ce qui le frappait, c'est qu'il n'y avait aucune galerie d'art dans l'est. Je parle dans le vrai est, là, je ne parle pas au coin de la rue Papineau, mais bon.

2010 Ce n'est pas parce qu'il y a moins d'intérêt ou quoi que ce soit, c'est parce qu'il n'y a pas de masse critique commerciale, par exemple. On n'installe pas une galerie d'art en plein milieu de rien, il faut déjà qu'il y ait des équipements, des résidents.

2015 Bon, je prends le cas de la galerie d'art, mais ça serait la même chose pour les salles alternatives. Toute la communauté Hip Hop, par exemple, qui est dans le nord-est de Montréal, elle s'installerait où si elle voulait s'installer quelque part pour que tout...

2020 Mais, normalement, pas loin d'une station de métro. Encore mieux, station de métro qui croise un CRB, tu sais? Donc, on veut imaginer plein de choses à partir du moment où on met en valeur la masse critique qui va se développer encore plus, qui existe déjà.

2025 Évidemment, ce ne sont pas des quartiers qui ne sont pas habités, mais avec ce qui s'en vient, c'est certain que ça devenir des quartiers plus intéressants, plus désirables, et cetera, mais on est encore loin de la gentrification, dans ces coins-là, on va s'entendre, il y a encore de l'espace avant que ce soit trop.

2030 Donc, c'est un petit peu dans cet esprit-là qu'on pense qu'il faut que le développement de l'est se fasse aussi en identifiant ça va être quoi les prochains pôles. Celui-là est une évidence à cause de la ligne bleue.

LA PRÉSIDENTE :

O.K., merci.

2035 **M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :**

...(inaudible)... effectivement que densité et proximité vont...

LA PRÉSIDENTE :

2040

Pouvez-vous parler un peu plus fort, je ne vous entends pas.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2045

Effectivement, c'est peut-être mon micro qui n'est pas tout à fait placé.

Oui, j'ajoute qu'effectivement, densité et proximité vont de pair et que la concentration effectivement d'habitants sur un même périmètre, ça va de pair avec une offre de proximité qui se développe, d'équipement et de service.

2050

Entre autres aussi l'équipement culturel parce que c'est ce qui fait sens aussi pour nous.

LA PRÉSIDENTE :

2055

O.K.

LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :

2060

Oui, j'ai une question. Je pense qu'à date, vous avez été les premiers à soulever l'année 2042, le 400^e anniversaire de Montréal.

Je me demandais si vous voyez ça comme une cible pour des événements ou des réalisations majeurs, point de vue culturel, évidemment, ou autre approche?

2065

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

Oui, effectivement. C'est sûr que le 400^e anniversaire de Montréal, ça sera l'occasion, c'est l'occasion toujours, en fait, effectivement de développer un certain nombre d'activités culturelles.

2070 Mais, l'idée du 400^e, dans le mémoire, c'était de souligner aussi le caractère identitaire, en fait. Donc, considérant le fait que la culture, comment dire, est porteuse de ce caractère identitaire là, le 400^e anniversaire est une cible intéressante dans le plan d'urbanisme parce qu'avec toute la charge, en fait, que ça comporte au niveau du sentiment d'appartenance et cette contribution-là, ça nous semblait très intéressant de le relever, en effet.

2075

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Je me permettrais d'ajouter une chose. Pour avoir été assez près du 350^e et du 375^e, ce qui est frappant, c'est qu'on commence à y penser à peu près cinq ans avant.

2080

Ce qui est déjà bien, pour les activités, c'est parfait. Pour des legs, bien, 1792, Pointe-à-Callières, le Biodôme, et cetera, sont des legs de haut niveau.

2085 375^e, déjà, ce n'est pas tout à fait la même chose. Il y avait de très belles choses, tout ça, mais si, un exemple qu'on donne dans le mémoire, c'est toute la question des rives.

Pour avoir accès au fleuve plus qu'on le fait maintenant, ce n'est pas cinq ans avant qu'on y pense; on y pense 20 ans avant. On y pense dans le cadre d'un plan d'urbanisme.

2090

Donc, le Plan d'urbanisme, si on vise seulement 2050 avec un objectif de carboneutralité, c'est sympathique, mais si on se dit qu'il y a des réalisations qu'on devrait pouvoir célébrer, on pense un petit peu à ce que monsieur Larrivée à fait à Québec avec la promenade Samuel-De Champlain, ça tombe bien, elle était disponible. Il n'y avait pas de port, il n'y avait rien.

2095

Mais dans notre cas, le Port est présent sur un bout, il y a des enjeux qui sont privatisés du côté des propriétés privées, et cetera. Il y a une série de réflexions comme ça à faire qui doivent se faire.

2100

On doit prendre cinq ans juste pour y penser. Avant de commencer à réaliser, ce sont des choses qui coûtent chères, donc qui demande du financement.

2105

Donc l'idée, c'est de dire pourquoi on ne se sert pas du Plan d'urbanisme pour penser à un ou deux legs qui ne permettront pas juste à une catégorie, mais à l'ensemble de la population.

Avoir accès à l'eau, ça devrait être accès à l'eau, ne serait-ce que pour voir le fleuve; pas pour s'y baigner n'importe où, mais ne serait-ce que pour savoir qu'il existe, qu'on fait partie d'une île, même chose du côté de la rivière des Prairies, mais ça demande un peu plus de temps.

2110

Et, de ce point de vue là, bien, l'anniversaire peut être un bon prétexte pour faire cette réflexion-là largement en amont.

LA PRÉSIDENTE :

2115

Moi, j'ai une question, mais qui demanderait un long développement, fait que je vais vous demander d'essayer de...

Vous avez le chapitre : « L'équilibre des pouvoirs entre les arrondissements et la ville centrale » et vous revenez à pourquoi il y a eu cet équilibre-là, et tout ça.

2120

Et donc, je comprends que dans ce cadre-là le PPCMOI est plutôt un irritant qu'un aidant. Vous demandez que dans le PUM que les règles et là, je ne retrouve pas la page, que les règles soient mieux définies.

2125

Et d'entrée de jeu, vous avez dit : « ...tout en gardant une liberté d'action et de souplesse... ».

Alors moi, j'ai de la misère si on enlève des possibilités de dérogation, qu'on demande une réglementation plus claire et plus précise, comment on va garder la souplesse et la liberté d'action?

2130

Mais, je comprends que c'est un peu embêtant de vous poser cette question-là avec le peu de temps de réponse.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2135

Vaste question effectivement.

Mme MARIE LESSARD :

2140

J'ai présidé le Conseil du patrimoine de Montréal et j'ai été membre du Comité Jacques Viger longtemps, puis membre de CCU, alors j'ai...

LA PRÉSIDENTE :

2145

Vous connaissez ça, la réglementation.

Mme MARIE LESSARD :

2150

Oui, mais je ne veux pas non plus... Mais, en fait, effectivement, c'est que d'une part, on utilise souvent des outils pour, c'est un peu complexe, pour changer le Plan d'urbanisme.

On arrive avec des projets concrets, puis on change le Plan d'urbanisme parce qu'en plus, le Plan d'urbanisme, il dure longtemps parce que les choses évoluent, la société évolue, les territoires évoluent.

2155

Donc, on est obligés de changer le Plan d'urbanisme pour des projets, mais en même temps, on n'a pas toujours les bons arguments, d'une part.

2160 Et les PPCMOI, c'est une manière de changer le plan d'urbanisme, mais souvent avec juste des préoccupations locales.

Donc, le Plan d'urbanisme, je veux dire, il n'y a plus de préoccupation à l'échelle de la Ville, alors il y a une espèce de déséquilibre.

2165 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends, c'est la perte de vision...

2170 **Mme MARIE LESSARD :**

...C'est ça, puis on change le Plan d'urbanisme un petit peu, un petit peu, puis finalement... Puis l'autre élément que je rajouterais aussi, c'est qu'on a toujours ces trois fichus critères ou plutôt normes qui sont densité, hauteur et usage.

2175 Mais, dans le Plan d'urbanisme, il y a des objectifs aussi, il y a des orientations, mais on ne revient jamais à ça. On ne se dit pas, les seules questions qu'on se pose, c'est est-ce que la densité...

2180 **LA PRÉSIDENTE :**

...est-ce que c'est le bon *cost*?

Mme MARIE LESSARD :

2185

C'est ça.

Et donc, il faudrait... alors, je ne réponds pas tout à fait à la question parce que c'est une question très complexe : il y a l'équilibre, mais il y a aussi cette espèce de référence, tout le temps, à ces trois éléments là qui ne suffisent pas à savoir si on est encore une société qui...

2190

LA PRÉSIDENTE :

...dans l'esprit de la chose.

2195

Mme MARIE LESSARD :

C'est ça, mais il faudrait discuter longuement.

2200

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme MARIE LESSARD :

2205

Parce que la souplesse, c'est souvent autre chose, la souplesse versus, c'est un autre type de problématique, c'est que souvent on est trop dans la réglementation précise, mais en même temps, on vient changer des grands plans, on vient changer des hauteurs, et cetera, alors c'est comme un déséquilibre sûrement.

2210

LA PRÉSIDENTE :

2215 O.K. Bien écoutez, c'est une question qui aurait méritée, effectivement, qu'on s'y penche pendant de nombreuses heures juste moi de comprendre tous les termes, là, mais je vous remercie d'avoir été capable de répondre si clairement.

2220 Alors, je vous remercie tous les trois, Monsieur Sempéré, Monsieur Choquet et Madame Lessard, et je vous souhaite une très bonne fin de soirée. Merci beaucoup.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

Merci à vous.

2225 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Merci, bonsoir.

Mme MARIE LESSARD :

2230 Bonne suite à vous, bon courage.

LA PRÉSIDENTE :

2235 Merci. Ah, ce n'est pas du courage.
